



[www.aisne.fr](http://www.aisne.fr)

**Direction des Affaires Juridiques et Administratives**

**Secrétariat Général**

Délégation à la Protection des Données

Tél. 03.23.24.60.47

**Affaire suivie par : la PRADA**

[prada@aisne.fr](mailto:prada@aisne.fr)

Madame Levain Noémie

La Quadrature du Net

Par mail à l'adresse

[dada+request-44491-9958a8d3@madada.fr](mailto:dada+request-44491-9958a8d3@madada.fr)

À Laon, le 08 08 2023

**Objet : accusé de réception**

Madame,

Vous avez adressé une demande de communication de documents administratifs auprès du Conseil départemental de l'Aisne.

En particulier, vous avez requis les documents suivants :

- 1) Le registre des activités de traitement de votre administration tel que prévu par l'article 30 du RGPD.
- 2) L'inventaire des principaux traitements algorithmiques mis en œuvre par votre administration tel que prévu par l'article L312-1-3 du CRPA.

Par la présente, j'a réception de votre demande à la date 04 08 2023.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

*Délais et voies de recours : votre demande est susceptible de donner lieu à une décision implicite de rejet au 5 septembre 2023. Le cas échéant, la Commission d'accès aux documents administratifs pourra être saisie sur ce rejet, jusqu'au 5 novembre 2023. Sa saisine, pour avis, est un préalable obligatoire à l'exercice d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens.*